

3^{ème} RALLYE RÉGIONAL

FIUM'ORBU - CASTELLU

04 et 05 octobre 2024

RÈGLEMENT

MODERNE – VHC - VHRS - VMRS



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ADRESSES UTILES	3
PROGRAMME – HORAIRES	4
RÈGLEMENT PARTICULIER	
ARTICLE 1P : ORGANISATION	5
ARTICLE 2P : ASSURANCES	6
ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES	7
ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS	7
ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ	7
ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES	7
ARTICLE 7P : DÉROULEMENT DU RALLYE	8
ARTICLE 8P : PÉNALITÉS - RÉCLAMATIONS - APPELS	8
ARTICLE 9P : CLASSEMENTS	8
ARTICLE 10P : PRIX – COUPES	9
RÈGLEMENT PARTICULIER V.H.C.	
ARTICLE 1P : ORGANISATION	10
ARTICLE 2P : ASSURANCES	10
ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES	10
ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS	11
ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ	11
ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES	11
ARTICLE 7P : DÉROULEMENT DU RALLYE	11
ARTICLE 8P : PÉNALITÉS - RÉCLAMATIONS - APPELS	11
ARTICLE 9P : CLASSEMENTS	11
ARTICLE 10P : PRIX – COUPES	12
RÈGLEMENT PARTICULIER V.M.R.S.	
ARTICLE 1P : ORGANISATION	13
ARTICLE 2P : ASSURANCES	13
ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES	14
ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS	14
ARTICLE 5P : PUBLICITÉ	15
ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES	15
ARTICLE 7P : DÉROULEMENT DU RALLYE	15
ARTICLE 8P : PÉNALITÉS - RÉCLAMATIONS - APPELS	16
ARTICLE 9P : CLASSEMENTS	16
ARTICLE 10P : PRIX – COUPES	16
ITINÉRAIRE	18
CARTE	19

ADRESSES UTILES

ORGANISATION ET SECRÉTARIAT DU RALLYE Squatra di e Pieve – Chez Philippe GIOVANNI, Mignattaghja
20 240 VENTISERI
Tel: 04 95 37 72 63 – 06 10 31 66 56

RESPONSABLE DES ENGAGEMENTS A.S.A. TERRE DE CORSE

ACCUEIL GÉNÉRAL	}	Mairie Centre-Ville – Ghisonaccia
PERMANENCE DU RALLYE		
DIRECTION DE COURSE		
SALLE DE PRESSE		
TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE		
TABLEAUX D’INFORMATIONS		
Parcs Fermés :		Parking Leclerc - Ghisonaccia
CONTRÔLES ADMINISTRATIFS		Mairie Centre-Ville – Ghisonaccia
CONTRÔLES TECHNIQUES		Place de la Mairie – Ghisonaccia

PROGRAMME – HORAIRES

LUNDI 02 SEPTEMBRE		Parution du règlement Ouverture des engagements
LUNDI 23 SEPTEMBRE	24h00	Clôture des engagements
SAMEDI 28 SEPTEMBRE	17h00	Attribution des numéros de course Publication de la liste des engagés
28 et 29 SEPTEMBRE	De 09h00 À 19h00	Reconnaisances
VENDREDI 04 OCTOBRE	De 16h00 À 22h00	Vérifications administratives : Mairie Centre-Ville – Ghisonaccia Vérifications techniques : Place de la Mairie - Ghisonaccia
	21H00	1ère réunion du collège des Commissaires Sportifs Mairie Centre-Ville – Ghisonaccia
	22h30	Publication de la liste des autorisés à prendre le départ
SAMEDI 05 OCTOBRE	09h00	Départ du rallye Parking Leclerc - Ghisonaccia
	15h05	Arrivée du rallye Parking Leclerc - Ghisonaccia
	15h30	Vérifications finales Contrôle Technique Autosécurité – ZA U Travu
		Publication des résultats 30' maximum après l'arrivée en parc du dernier concurrent. Mairie Centre-Ville – Ghisonaccia
	17h30	Remise des Prix sur podium Parking Leclerc – Ghisonaccia

ARTICLE 1P : ORGANISATION

DÉFINITION

L'association Sportive Automobile « Terre de Corse » organisateur administratif et l'association « Squatra di e Pieve » organisateur technique, organisent le 3^{ème} **Rallye Régional "FIUM'ORBU - CASTELLU"** avec le concours de l'A.S.A de la Corse et du Tour de Corse, l'A.S.A Restonica, l'A.S.A Corsica, l'A.S.A Bastiaise, sous le patronage de la Collectivité Territoriale de Corse et de la Municipalité de Ghisonaccia, u Petrosu et Lugu di Nazza.

Le présent règlement a été reçu par la Ligue Corse du Sport Automobile, enregistré le, sous le visa n°

COMITÉ D'ORGANISATION

Président :	Philippe GIOVANNI	
Vice-Président :	José ANDREANI	
Trésorier :	Pierre-Antoine BONIFET	
Secrétaire Général :	Bernard BEISSY	
Adjoint :	Laurent BATTAGLINI	
Membres :	Cathy BAILE George BAYLAC Jean François CHESSA Alain CHIARI Michel COSTA Marie Ange DINI Corinne GAYDOU	Jean François GIOVANNANGELI Serge GIOVANNI Abdel KAJEUI Franck LEMEUR Mélina ORSATTI Anthony QUEIROGA
Secrétariat du rallye :	Squatra di e Pieve – Chez Philippe GIOVANNI, Mignattaghja 20 240 VENTISERI Tel : 00 33 (0)4 95 37 72 63 Tel : 00 33 (0)6 10 31 66 56	
Permanence du rallye :	Mairie Centre-Ville – Ghisonaccia Vendredi 04 octobre de 16h00 à 23h00 Samedi 05 octobre de 07h00 à 19h00	

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1. OFFICIEL DU RALLYE

COMMISSAIRES SPORTIFS	Président :	Fabien ZYCH	Lic.n°4286
	Membres :	Daniel BALDASSARI	Lic.n°5820
		Stéphanie CACCAVELLI	Lic.n°6471
DIRECTION DE COURSE	Directeur de Course :	Antoine CASANOVA	Lic.n°4242
	Directeur de Course VHC :	David BERETTI	Lic.n°20543
	Directeur de Course adjoint :		Lic.n°7252
	PC Temps :	Nicole BONNET	Lic.n°7422
	Directeur de Course délégué aux Epreuves Spéciales :	Noel BASTIANAGGI	Lic.n°2221
Commissaire technique responsable (VHC) :	Marc MAIANO	Lic.n°37395	
Commissaires techniques :	Daniel CASOLARI	Lic.n°187421	
	Valérie ROUSTAND	Lic.n°122514	
	Henri PINET	Lic.n°11855	
Organisateur technique délégué :	Catherine BAILE	Lic.n°174066	
Véhicule tricolore :	Catherine BAILE	Lic.n°174066	
Véhicule balai :	Antonio RIBIERO	Lic.n°246685	
	Isabelle RIBIERO	Lic.n°246686	
Chargés des relations avec les concurrents :	François ANTONA	Lic.n°	
Médecin Chef	François LAPRADE		

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

1.2. ELLIGIBILITÉ

Le Rallye Régional FIUM'ORBU - CASTELLU compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes
- le Championnat de Corse des Rallyes

1.3. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives (Mairie Centre-Ville – Ghisonaccia) et techniques (Place de la Mairie – Ghisonaccia) qui auront lieu le : vendredi 04 octobre 2024 de 16h00 à 22h00.

Les vérifications finales seront effectuées : Contrôle Technique Autosécurité – ZA U Travu – 04 95 48 88 08
Taux horaire : 60 Euros TTC

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 - Toute personne désirant participer au Rallye Régional « FIUM'ORBU – CASTELLU » doit adresser la demande d'engagement (jointe au règlement) dûment complétée avant le lundi 23 septembre 2024 à minuit, au secrétariat du Rallye (Cachet de la poste faisant foi). Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour le rallye moderne.

3.1.1. CONCURRENTS ADMIS - Conforme au règlement standard FFSA

3.1.11 - Les droits d'engagement sont fixés : **a)** Avec la publicité facultative des organisateurs : 380 Euros
b) Sans la publicité facultative des organisateurs : 760 Euros

3.1.12 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, aucune demande incomplète ne sera traitée.

3.2. ÉQUIPAGES - Conforme au règlement standard FFSA

3.3. ORDRE DE DÉPART - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES –

Groupe FRGT	Classe RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9
Groupe FRC2	Classe R5, Rally 2, Rally 2 Kit, A7S
Groupe FRC3	Classe Rally 3
Groupe FRALLY NAT	Classe A7K, F215, F214, A8, N4, R4
Groupe FRC4	Classe Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6
Groupe FRC5	Classe Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série

4.2. PNEUMATIQUES : *Réglementation de l'utilisation des pneumatiques* : Conforme au règlement standard FFSA

4.3. ASSISTANCE - Conforme au règlement standard FFSA

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance est **interdite** sur tout le parcours, sauf dans les parcs prévus à cet effet.

4.4. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÈCES - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES - conforme au règlement standard FFSA

5.2. PUBLICITÉ

Les publicités proposées par les organisateurs sont les suivantes :

- Panneaux de compétition et Plaques de rallye : Sera précisé par Additif
- Bandeaux de pare-brise (publicité facultative) : Sera précisé par Additif

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA

6.1. DESCRIPTION

Le Rallye régional « FIUM'ORBU – CASTELLU » représente un parcours de 126,97 km. Il comporte 1 étape et 3 sections. Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,27 Km. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-2-3 : A Casa Pieraggi / U Lugo di Nazza – 13.09 kms

L'heure officielle est celle de l'horloge mondial (heure du téléphone portable).

6.2. RECONNAISSANCES - Conforme au règlement standard FFSA

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) maximum

Les jours de reconnaissances autorisés sont : **le samedi 28 et le dimanche 29 septembre 2024 de 09h00 à 19h00**. Les concurrents résident hors de Corse seront autorisés à effectuer les reconnaissances le vendredi 4 octobre 2024 de 8h00 à 17h00.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3. CARNET DE CONTRÔLE - Conforme au règlement standard FFSA

6.4. CIRCULATION - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7P : DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. DÉPART - Conforme au règlement standard FFSA

7.1.9. VÉHICULES D'ENCADREMENTS ET VIP

Timing des véhicules d'encadrements

H - 60 passage de la tricolore et du délégué organisateur technique.

H - 40 passage du véhicule info équipé de sonorisation permettant une information des spectateurs.

H - 30 passage 1er véhicule sécurité (triple zéro sur les portières)

H - 20 passage 2è véhicule sécurité (double zéro sur les portières)

H - 10 passage 3è véhicule sécurité (zéro sur les portières).

Après le dernier concurrent véhicule à damier.

7.2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route :	Chasuble orange
- Chef de poste :	Chasuble orange barré
- Relation concurrents :	Chasuble rouge

7.3. CONTRÔLE DE PASSAGE (C.P) - CONTRÔLE HORAIRE (C.H) - EXCLUSION - Conforme au règlement standard FFSA

7.4. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT - Conforme au règlement standard FFSA

7.5. ÉPREUVES SPÉCIALES (E.S) - Conforme au règlement standard FFSA

7.6. PARC FERMÉ - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P : PÉNALITÉS - RÉCLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P : CLASSEMENT

Affichage : **samedi 05 octobre 2024**

30' après l'arrivée en parc du dernier concurrent.

ARTICLE 10P : PRIX – COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés le rallye sur le podium d'arrivée.

Les Groupes et Classes sont définis comme suit :

Groupe FRGT	Classe RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9
Groupe FRC2	Classe R5, Rally 2, Rally 2 Kit, A7S
Groupe FRC3	Classe Rally 3
Groupe FRALLY NAT	Classe A7K, F215, F214, A8, N4, R4
Groupe FRC4	Classe Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6
Groupe FRC5	Classe Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série

REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera :

Samedi 05 octobre 2024 - 17h30

Parking Leclerc - Ghisonaccia

RÈGLEMENT PARTICULIER

3ème Rallye V.H.C. FIUM'ORBU - CASTELLU 04 et 05 octobre 2024

Ce règlement particulier complète les règlements FFSA et en particulier les règles spécifiques rallyes VHC 2024 et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024.

PROGRAMME DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ADRESSES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'association Sportive Automobile « Terre de Corse » organisateur administratif et l'association « Squatra di e Pieve » organisateur technique, organisent le 2ème **Rallye Régional "FIUM'ORBU - CASTELLU"** avec le concours de l'A.S.A de la Corse et du Tour de Corse, l'A.S.A Restonica, l'A.S.A Corsica, l'A.S.A Bastiaise, sous le patronage de la Collectivité Territoriale de Corse et de la Municipalité de Ghisonaccia, u Petrosu et Lugu di Nazza.

Le présent règlement a été reçu par la Ligue Corse du Sport Automobile, enregistré le....., sous le visa

COMITÉ D'ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 1.1. OFFICIELS DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 1.2P ELIGIBILITE

Le Rallye FIUM'ORBU - CASTELLU compte pour le Championnat de Corse des Rallyes VHC 2024.

ARTICLE 1.3. VÉRIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets.

CONTRÔLE FINAL

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 2P : ASSURANCE

Conforme au règlement standard de la FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Idem au règlement moderne :

3.1.10 – - Le nombre d'engagés est fixés à 30.

3.1.11.1 – - Les droits d'engagement sont fixés :
a) Avec la publicité facultative des organisateurs : 380 Euros
b) Sans la publicité facultative des organisateurs : 760 Euros

- Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

3.1.12 – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre la 1ère page du PTH (Passeport Technique Historique), PTN ou dérogation de la FFSA.

ARTICLE 4P : VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 5P : PUBLICITÉ

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

ARTICLE 7P : DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. DÉPART

Le départ du rallye sera donné à 09H00 de minute en minute le samedi 05 octobre 2024, **après le Rallye Régional moderne dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.**

ARTICLE 8P : PÉNALITÉS - RÉCLAMATIONS – APPELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 9P : CLASSEMENT

A l'issue du rallye un classement par groupe sera établi :

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

- Un classement général.
- Un classement général des périodes E à J2.
- Un classement général Classic
- Un classement féminin.

ARTICLE 10P : PRIX - COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera :

Samedi 05 octobre 2024 - 17h30

Parking Leclerc - Ghisonaccia

RÈGLEMENT PARTICULIER

1er Rallye V.M.R.S FIUM'ORBU - CASTELLU 04 et 05 octobre 2024

Ce règlement particulier complète les règlements FFSA et en particulier les règles spécifiques rallyes VMRS 2024.

PROGRAMME DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ADRESSES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Le présent règlement a été reçu par la Ligue Corse du Sport Automobile, enregistré le....., sous le visa

COMITÉ D'ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 1.1. OFFICIELS DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 1.3. VÉRIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo)
- attestation d'assurance,
- vignette de contrôle technique,
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.
- Pour toute demande de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.
- En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ. 1.3.4
- **Un briefing oral ou écrit sera obligatoirement organisé par le DC le vendredi 04 octobre à 18h30**

CONTRÔLE FINAL

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 2P : ASSURANCE

Conforme au règlement standard de la FFSA

ARTICLE 5. PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye VHC.

6.2. RECONNAISSANCES Conforme au règlement standard des rallyes.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement particulier du Rallye.

7.1. DÉPART

Le départ du rallye sera donné à 09H00 de minute en minute le samedi 05 octobre 2024, **après le Rallye VHC dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.**

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES 7.2.11.

7.2.2. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3 Km/h par temps de pluies faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 € -
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

7.5.4. ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA. Il sera établi un classement général VMRS.

ARTICLE 10 : COUPES et TROPHEES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera :

Samedi 05 octobre 2024 - 17h30

Parking Leclerc - Ghisonaccia

RÈGLEMENT PARTICULIER

FIUM'ORBU - CASTELLU

1er Rallye V.H.R.S

4 et 5 octobre 2024

Ce règlement particulier complète les règlements FFSA et en particulier les règles spécifiques rallyes VHRS 2024.

PROGRAMME DU RALLYE :

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Les VHRS partiront derrière les VMRS.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Le présent règlement a été reçu par la Ligue Corse du Sport Automobile, enregistré le , sous le

COMITÉ D'ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.1P. OFFICIELS DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.3.1P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire.
- carte grise de la voiture, (la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- laissez-passer de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.
- Pour toute demande de titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.
- En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ. 1.3.4

Tout équipage participant au rallye doit présenter sa voiture aux vérifications prévues conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée sur le site internet de l'ASA pour les vérifications administratives à la (Mairie Centre-Ville – Ghisonaccia) et techniques (Place de la Mairie – Ghisonaccia) qui auront lieu le : vendredi 04 octobre 2024 de 16h00 à 22h00.

1.3.12P Il n'y a pas de vérifications finales en régularité

- Un briefing oral ou écrit sera obligatoirement organisé par le DC le vendredi 4 octobre à 18h00 aux vérifications.

ARTICLE 2P. : ASSURANCE

Conforme au règlement standard de la FFSA

ARTICLE 3P. : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du rallye moderne, sauf : le concurrent devra obligatoirement préciser la catégorie de moyenne choisie.

Moyenne haute

Moyenne intermédiaire

Moyenne basse

3.1.10P. :

Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11P : Les droits d'engagement sont fixés : **a)** Avec la publicité facultative des organisateurs : 380 Euros
b) Sans la publicité facultative des organisateurs : 760 Euros

50 euros pour la géolocalisation à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives.

3.2P. ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. ORDRE DE DÉPART : L'attribution des numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).

Conforme au règlement standard FFSA.

L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISÉES :

Sont admises les voitures :

Catégorie Régularité Historique Sportive jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.2P. ÉQUIPEMENTS :

Seul sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture. Cependant, un seul instrument à l'affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip/Twin Master, Rétrotrip,

Belmogtwin.....) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est toléré à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ses appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

4.2.2P. ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ :

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées, y compris pour les chaussures

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES : Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 5P : PUBLICITÉ

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

ARTICLE 7P : DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DÉPART :

Le départ du rallye sera donné de minute en minute le samedi 5 octobre 2024, après **le Rallye national VMRS dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.**

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTROLES 7.2.11. :

7.2.2P. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées

7.3P. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P. ZONE DE RÉGULARITÉ (Z.R.) :

Dés l'engagement, les concurrents doivent opter obligatoirement pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la totalité des zones de régularité. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du collège des commissaires sportifs. L'organisateur devra donner les moyennes (prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3 Km/h par temps de pluies faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte.

Les concurrents en seront avisés aux CH précédent les départs des zones concernées.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 € -

- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

7.5.4P. ZONE DE RÉGULARITÉ (Z.R.) NON ÉFFECTUÉE :

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du 1^{er} concurrent. Pour chaque Z.R. non effectuée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 30mn additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la Z.R.

Pour être classé, le concurrent doit avoir passé le dernier CH du rallye.

7.5.16P. INTÉRUPTION D'UNE ZONE DE RÉGULARITÉ :

Lorsque le déroulement d'une Z.R sera momentanément ou définitivement stoppée avant le passage de la dernière voiture, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci ou annuler la Z.R.

7.6P PARC FERMÉ :

Seuls les parcs de Départ et celui d'arrivée finale sont obligatoires.

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (pointage CH fin d'étape obligatoire). ils devront remettre leur voitures en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance. Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc de départ 15mn avant le départ du 1^{er} concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

ARTICLE 8P : RÉCLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

- Il sera établi un classement général VHRS toutes moyennes confondues.
- Un classement général par moyennes.

ARTICLE 10P : PRIX - COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera :

Samedi 05 octobre 2024 - 17h30

Parking Leclerc - Ghisonaccia

ITINÉRAIRE

SAMEDI 5 OCTOBRE 2024

Contrôles	Localités Itinéraires	Routes	Distance partielle	Distance Totale	Temps Imparti	1ère voiture
CH 0	Sortie parc fermé parking Lecler A Ghisonaccia - puis TD TD au X	ville	0,00	0,00		09:00
CH 0A	AD - Entrée parc assistance	ville	0,19	0,19		
	AD - devant l'église	ville	0,17	0,36	00:02	09:02
		ville	0,19	0,55		
CH 0B	X Route de l'église RD 344 et à gauche	ville	0,21	0,76	00:10	09:12
	AD direction A Casa Pieraggi - Pietrosu - Vezzani	D343A	7,84	7,84		
	AG direction Piertosu - Vezzani - Vivariu	D343	1,75	9,59		
CH 1	Terre plein vert a droite	D343	2,41	12,00	00:20	09:32
	ES 1 A CASA PIERAGGI - U LUGU DI NAZZA 13,09 KM					
D. ES1	GRAND TP AD 80m APRES CH	D343		0,00	00:03	09:35
	Inter 1 TP à droite		1,81	1,81		
	Inter 2 TP à droite avec maison		1,39	3,20		
	Inter 3 au X D343 / D344A et à gauche	D344A	1,76	4,96		
	Inter 4 petit TP en béton à droite avant pont		1,18	6,14		
	Inter 5 X D344A / D344 à gauche en épingle	D344	1,62	7,76		
	Inter 6 au X D344 / D44 en épingle direction Lugu di Nazza	D44	0,30	8,06		
	Inter 7 chemin à droite dans virage gauche		2,26	10,32		
	Inter 8 TP à droite avec rocher		0,62	10,94		
	Inter 9 petit TP à gauche après pierres		1,56	12,50		
A. ES1	TP à gauche 10m après aqueduc avec murets à D et à G		0,59	13,09		
STOP 1	Panneau U LUGU DI NAZZA		0,44	13,53		
	CC à gauche en épingle en descente après cimetièr	CC	1,00	14,53		
	X CC / D344 à droite direction A Ghisonaccia	D344	9,20	23,73		
	TD panneau A GHISONACCIA	D344	4,92	28,65		
	X D344 / T10 à droite direction SULINZARA	ville	1,30	29,95		
	A droite Stretta di a Citerna	ville	0,07	30,02		
CH 1A	Entrée parc de regroupement à gauche	ville	0,02	30,04	00:40	10:15
CH 1B	Sortie parc regroupement puis à gauche	ville		0,00	00:40	10:55
CH 1C	Entrée parc assistance	ville	0,22	0,22	00:02	10:57
	AD - devant l'église	ville	0,19	0,41		
CH 1D	X Route de l'église RD 344 et à gauche	ville	0,21	0,62	00:40	11:37
	AD direction A Casa Pieraggi - Pietrosu - Vezzani	D343A	7,84	7,84		
	AG direction Piertosu - Vezzani - Vivariu	D343	1,75	9,59		
CH 2	Terre plein vert a droite	D343	2,41	12,00	00:20	11:57
	ES 2 A CASA PIERAGGI - U LUGU DI NAZZA 13,09 KM					
D. ES2	GRAND TP AD 80m APRES CH	D343		0,00	00:03	12:00
	Inter 1 TP à droite		1,81	1,81		
	Inter 2 TP à droite avec maison		1,39	3,20		
	Inter 3 au X D343 / D344A et à gauche	D344A	1,76	4,96		
	Inter 4 petit TP en béton à droite avant pont		1,18	6,14		
	Inter 5 X D344A / D344 à gauche en épingle	D344	1,62	7,76		
	Inter 6 au X D344 / D44 en épingle direction Lugu di Nazza	D44	0,30	8,06		
	Inter 7 chemin à droite dans virage gauche		2,26	10,32		
	Inter 8 TP à droite avec rocher		0,62	10,94		
	Inter 9 petit TP à gauche après pierres		1,56	12,50		
A. ES2	TP à gauche 10m après aqueduc avec murets à D et à G		0,59	13,09		
STOP 2	Panneau U LUGU DI NAZZA		0,44	13,53		
		CC	1,00	14,53		

	CC à gauche en épingle en descente après cimetièrre X CC / D344 à droite direction A Ghisonaccia	D344	9,20	23,73		
	TD panneau A GHISONACCIA	D344	4,92	28,65		
	X D344 / T10 à droite direction SULINZARA	ville	1,30	29,95		
	A droite Stretta di a Citerna	ville	0,07	30,02		
CH 2A	Entrée parc de regroupement à gauche	ville	0,02	30,04	00:40	12:40
CH 2B	Sortie parc regroupement puis à gauche	ville		0,00	00:40	13:20
CH 2C	Entrée parc assistance	ville	0,22	0,22	00:02	13:22
	AD - devant l'église	ville	0,19	0,41		
CH 2D	X Route de l'église RD 344 et à gauche	ville	0,21	0,62	00:40	14:02
	AD direction A Casa Pieraggi - Pietrosu - Vezzani	D343A	7,84	7,84		
	AG direction Piertosu - Vezzani - Vivariu	D343	1,75	9,59		
CH 3	Terre plein vert a droite	D343	2,41	12,00	00:20	14:22
	ES 3 A CASA PIERAGGI - U LUGU DI NAZZA 13,09 KM					
D. ES3	GRAND TP AD 80m APRES CH	D343		0,00	00:03	14:25
	Inter 1 TP à droite		1,81	1,81		
	Inter 2 TP à droite avec maison		1,39	3,20		
	Inter 3 au X D343 / D344A et à gauche	D344A	1,76	4,96		
	Inter 4 petit TP en béton à droite avant pont		1,18	6,14		
	Inter 5 X D344A / D344 à gauche en épingle	D344	1,62	7,76		
	Inter 6 au X D344 / D44 en épingle direction Lugu di Nazza	D44	0,30	8,06		
	Inter 7 chemin à droite dans virage gauche		2,26	10,32		
	Inter 8 TP à droite avec rocher		0,62	10,94		
	Inter 9 petit TP à gauche après pierres		1,56	12,50		
A. ES3	TP à gauche 10m après acqueduc avec murets à D et à G		0,59	13,09		
STOP 3	Panneau U LUGU DI NAZZA		0,44	13,53		
	CC à gauche en épingle en descente après cimetièrre	CC	1,00	14,53		
	X CC / D344 à droite direction A Ghisonaccia	D344	9,20	23,73		
	TD panneau A GHISONACCIA	D344	4,92	28,65		
	X D344 / T10 à gauche direction BASTIA	ville	1,30	29,95		
	A gauche au rond point direction centre commercial Leclerc	ville	0,24	30,19		
CH 3A	Entrée parc fermé pointage en avance autorisé	ville	0,02	30,21	00:40	15:05

TOTAL ES : 13,09 x 3 = 39,27 km - TOTAL LIAISON : 87,70 km - TOTAL RALLYE : 126,97 km

